

Formation →

## L'école de police à temps partiel

La police cantonale bernoise propose désormais une école de police à temps partiel. Le commandant de la police cantonale Christian Brenzikofer explique lors d'un entretien accordé à *police* pourquoi cette offre correspond parfaitement à l'esprit du temps et quel effet il en attend.

Interview : Markus Nobs ; photos : Police cantonale bernoise



Interview

**police : La police cantonale bernoise est-elle le premier corps de police en Suisse à proposer une école de police à temps partiel et serez-vous bientôt débordés par des candidatures d'aspirantes et d'aspirants en provenance de toute la Suisse ?**

Christian Brenzikofer : En effet, il n'est pas possible aujourd'hui en Suisse de suivre la formation de policière ou de policier à temps partiel. Nous voulons montrer l'exemple et contribuer, avec notre formation à temps partiel, à combler cette lacune existante dans le paysage de la formation policière. Nous sommes convaincus que ce modèle de formation répond aux besoins actuels et qu'il suscitera de l'intérêt. Il reste à voir comment la demande évoluera exactement et nous ne pouvons pas encore le prévoir pour le moment.

**La « Berner Sportler/-innen- und Teilzeit-Polizeischule » (BESPol) s'adresse en premier lieu aux athlètes qui pratiquent un sport de compétition. Combien de sportifs de haut niveau bernois sont attendus chaque année à l'école de police ?**

Nous mettons sur pied, en phase test, une première volée de 20 places. Sa composition dépendra en fin de compte des candidatures que nous recevrons et sera décidée lors de la procédure de sélection. Notre objectif est de recruter une dizaine de sportifs de haut niveau pour la première session de formation, qui débutera en octobre 2025. Les autres places seront réservées aux personnes qui préfèrent suivre une formation à temps partiel en raison d'autres obligations. Cependant, toutes les personnes intéressées doivent d'abord remplir les critères de sélection habituels pour pouvoir suivre l'école de police. Cela peut avoir une influence sur le nombre d'aspirants et d'aspirantes à la BESPol.

**La BESPol est-elle la petite (ou même la grande) sœur de l'ER pour sportifs d'élite de l'armée suisse à Macolin, ou le modèle de l'armée a-t-il servi d'exemple ?**

Contrairement à l'armée, nous ne nous considérons pas en premier lieu comme une institution de promotion pour les athlètes qui sont sur le point d'atteindre l'élite internationale ou qui y sont déjà parvenus. Nous nous concentrons plutôt sur l'offre d'une formation professionnelle flexible, qui peut notamment être conciliée avec des obligations sportives, mais aussi avec d'autres obligations.

**N'y a-t-il pas un risque que les sportifs de haut niveau se consacrent entièrement au sport une fois leur formation terminée et que la police cantonale bernoise « perde » ces personnes au bout de quelques années en tant que collaborateurs ?**

Nous partons du principe que les candidats qui optent pour cette carrière en alternance sont passionnés à la fois par le sport et par le métier de policier. Il est important pour nous qu'ils considèrent la police comme une option professionnelle à long terme, qui offre une perspective professionnelle stable ou une possibilité de raccordement après la fin d'une carrière sportive. En même temps, nous sommes conscients qu'une carrière sportive n'est souvent pas linéaire et qu'elle peut être prioritaire selon la situation. Notre objectif est de proposer des solutions flexibles, dans la mesure de nos possibilités, afin de pouvoir idéalement concilier travail et sport. Pour atteindre nos objectifs, nous devons faire preuve de pragmatisme et chercher ensemble des solutions.

**La BESPol est également ouverte à d'autres personnes intéressées par une formation po-**



Christian Brenzikofer, commandant de la police cantonale bernoise.



*Un message fort : c'est ainsi que la police cantonale bernoise fait la promotion de la nouvelle BEstPol.*

**licière flexible. Dans l'appel d'offres, il est dit que grâce à la BEstPol, il est possible de concilier avec succès des obligations telles qu'une carrière sportive, la garde d'enfants ou un travail à temps partiel avec la formation exigeante de policier. N'est-ce pas délicat pour quelqu'un qui travaille dans la police d'exercer une activité accessoire ?**

Les activités annexes des collaborateurs de notre corps sont autorisées au cas par cas. Concrètement, on peut imaginer des activités indépendantes dans le domaine de la formation ou du sport. Il existe des limites lorsque les activités accessoires entrent en conflit avec les missions et les valeurs de la police.

**La première école de police débutera le 1er octobre 2025. Pendant les 18 premiers mois de formation, le taux d'activité est fixe à 60%, puis il peut être adapté de manière flexible entre 50 et 100%. La durée totale de la formation varie entre deux ans et demi et trois ans, en fonction de la charge de travail. Qu'est-ce qui a principalement motivé la police cantonale bernoise à opter pour ce modèle très flexible et dans l'air du temps ?**

Les besoins de la société ont évolué. Les modèles de travail et de formation rigides ne sont plus adaptés à notre époque. Les générations actuelles attendent de la flexibilité et la possibilité de concilier travail, famille et intérêts personnels. La police ne peut pas rester insensible à cela. En tant qu'employeur, nous voulons être flexibles et rester attractifs en proposant différentes offres de formation. Bien entendu, nous espérons aussi que la BEstPol nous permettra d'attirer des personnes qui, sans cela, n'auraient pas trouvé la voie vers le métier de policier.

**Sait-on déjà si d'autres corps de police en Suisse proposeront à l'avenir ce modèle ou des modèles similaires d'écoles de police à temps partiel ?**

Je ne le sais pas. Mais il est clair que l'enseignement est en constante évolution. Les modèles de temps alternatifs, l'enseignement axé sur les compétences, les formations modulaires, les parcours d'apprentissage flexibles, les formes d'apprentissage hybrides ou l'enseignement croissant de facteurs doux gagnent en importance. Je suis donc convaincu que nous verrons encore quelques évolutions dans la formation initiale et continue de la police au cours des prochaines années. ←

*Les réponses aux questions de l'interview représentent l'opinion de la personne interviewée et pas nécessairement celle de la FSFP.*

## Événements pour les personnes intéressées par la BEstPol

- Mardi 29 octobre 2024 à 19 heures à Thoune
- Mercredi 22 janvier 2025 à 19 heures à Berne

Pour plus d'informations : [www.police.be.ch](http://www.police.be.ch)

Formation →

# Pas de compromis sur le contenu et la qualité

L'Association de police Berne-canton APBC soutient la nouvelle école de police bernoise pour sportifs et à temps partiel (BEstPol). Elle s'exprime depuis longtemps déjà en faveur de la promotion de modèles de travail à temps partiel, explique le président Adrian Wüthrich dans une interview.

Interview : Markus Nobs ; photo : mad



Interview

**police : Du point de vue d'un syndicaliste de la police, cette nouveauté d'une école de police à temps partiel au sein de la police cantonale bernoise doit être un énorme succès ?**

Adrian Wüthrich : Oui, le Comité a soutenu cette orientation en direction d'un assouplissement. Nous avons été impliqués dans son élaboration. Nous entendons souvent dire par nos membres que l'école de police de Hitzkirch (IPH), qui dure un an, est un défi en termes de conciliation avec la vie privée. Ceux qui sont à l'IPH vivent à Hitzkirch pendant un an, comme dans un internat. Le trajet du canton de Berne à Hitzkirch est long. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Grand Conseil a décidé que le canton de Berne exploiterait à nouveau sa propre école de police à moyen terme.

**Un tel modèle correspond parfaitement à l'époque actuelle. Quelle a été l'influence de l'Association de police Berne-canton pour que l'offre d'une école de police à temps partiel aboutisse finalement ?**

L'école de police à temps partiel fait partie d'un projet plus vaste de révision de l'organisation du corps de police, que l'APBC accompagne et dont nous discutons au Comité. Cette partie du projet n'a pas été contestée. Nous nous prononçons depuis longtemps en faveur de la promotion de modèles de travail à temps partiel. La charge de travail des collègues est importante et nous sommes heureux si, grâce à cette approche, des collaborateurs supplémentaires peuvent désormais être engagés. Il était important pour nous qu'aucun compromis ne soit fait sur le contenu et la qualité de la formation malgré le temps partiel. La tendance sur le marché du travail est que les hommes aussi recherchent de plus en plus des emplois à temps partiel. L'économie réagit à ces besoins, c'est pourquoi la police cantonale doit faire de même pour rester un employeur attractif.

**Qu'en est-il du travail à temps partiel pour les policières et les policiers déjà en service, sont-ils nombreux à utiliser cette possibilité ?**

Jusqu'à présent, il n'était pas possible de suivre la formation à temps partiel. J'entends dire que le travail à temps partiel est possible au sein de la police cantonale bernoise, mais qu'il n'est pas encore très répandu, en particulier chez les policiers en uniforme. On craint souvent que les employés à temps partiel ne soient moins disponibles et que la planification ne soit plus difficile. D'après mon expérience, les « temps partiels » se montrent cependant souvent flexibles, ce qui donne plus de souplesse à notre organisation.



*Adrian Wüthrich, président de l'Association de police Berne-canton APBC.*

**Les deux phases de la nouvelle école de police à temps partiel sont effectuées par les aspirants et aspirantes dans l'agglomération de Berne. Cela motivera-t-il davantage de personnes de la région si, pour suivre l'école de police, elles ne doivent plus étudier et vivre plusieurs mois hors du canton, comme par exemple à l'école de police de Hitzkirch ?**

Il faudra attendre deux ou trois ans pour en juger de manière concluante. Mais je pense clairement que ce nouveau modèle apportera à la police cantonale de Berne des personnes supplémentaires et bien qualifiées pour le travail de police et qu'il constituera un soutien bienvenu, notamment lors d'interventions de grande envergure. Mais il est également important pour nous de disposer d'une bonne rémunération et d'indemnités de week-end décentes. Ces deux éléments font encore défaut à la police cantonale bernoise.

**Quel est l'avis des collaborateurs actuels de la police cantonale bernoise sur cette nouveauté ?**

Jusqu'à présent, je n'ai entendu que des réactions positives. Il y a certainement des questions sur le déroulement de la formation à temps partiel, mais je pense qu'après les premières mises en œuvre cette formation sera considérée comme allant de soi.

**En novembre 2025, la police cantonale bernoise lancera également pour la première fois une formation pour des auxiliaires de police « avec fonction particulière ». Quelle est la position de l'Association de police Berne-canton sur ce cours de formation ?**

D'une manière générale, nous souhaitons continuer à disposer de policières et de policiers entièrement formés, avec une solide formation de base. Sous l'impulsion d'une motion que j'ai déposée au Grand Conseil, le parlement a créé des postes supplémentaires. Nous constatons que la police cantonale de Berne a du mal à les pourvoir. C'est pourquoi nous soutenons les efforts visant à trouver des solutions pour faire entrer à la police cantonale des personnes qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas suivre l'école de police ordinaire.

**Il s'agit en premier lieu d'un travail de soutien au service interne de la police cantonale bernoise. Cela permettrait-il de remédier au problème selon lequel les policiers formés doivent aujourd'hui consacrer du temps, voire trop de temps, à des tâches administratives au lieu d'être présents à l'extérieur, dans la rue, pour un travail de police effectif ?**

Exactement, le fait que le travail en interne soit effectué par des collaborateurs engagés à cette fin doit permettre de mieux répartir la charge. C'est pourquoi nous soutenons également cette décision. Mais l'APBC ne veut pas d'une société à deux vitesses, ni de profils de police trop différents. Nous avons déjà les assistants de police. S'il y a suffisamment de personnes intéressées par la formation policière ordinaire, celles-ci doivent être prioritaires. ←

*Les réponses aux questions de l'interview représentent l'opinion de la personne interviewée et pas nécessairement celle de la FSFP.*